



# Généraliste versus spécialiste

**Sébastien Etchepareborde**

*Président de SpéVet*

**J'** ai rédigé cette tribune à la suite du congrès national de l'AFVAC à Lille. Trois journées toujours riches en enseignements, en partage et en festivités (il faut bien le dire). C'est une occasion presque unique de pouvoir échanger avec ses anciens camarades d'école, les laboratoires, les confrères de tous bords et même l'Ordre ou les syndicats dans une atmosphère détendue. C'est lors du module panprofessionnel que je coanimais, portant sur les relations intergénérationnelles au sein de la profession, que certains intervenants en sont venus à glisser la notion de généraliste et de spécialiste en suggérant que la spécialisation pourrait être à l'origine de certains maux (notamment du manque de vétérinaires). Pour information, en 2022, l'Ordre recensait 364 spécialistes contre 918 inspecteurs de la santé vétérinaire, soit 2,5 fois plus. Pour autant, loin de nous l'idée d'accuser nos confrères inspecteurs de détournement des vocations dans la pratique généraliste ! Donc pourquoi tant de reproches envers les spécialistes ?

La réponse sensée et raisonnable que j'ai pu trouver à cette question, à entendre de tels propos de manière récurrente, ne serait-elle pas la profonde méconnaissance de nos activités réciproques (celle des spécialistes par certains généralistes et probablement que la réciproque est vraie dans certains cas) ? De cette méconnaissance naît la méfiance, et de cette méfiance naît la mise en opposition des généralistes et des spécialistes. Cela a-t-il lieu d'être ? Cela correspond-il à une quelconque réalité ? Essayons d'y voir plus clair.

## Un diplôme très riche qui ouvre de nombreuses possibilités d'exercice

Nous le savons, notre diplôme vétérinaire est riche des nombreux domaines auxquels il nous donne accès, et cela à plusieurs niveaux. En pratique d'abord, puisque, grâce à mon diplôme, je peux aussi bien faire rédiger une ordonnance pour traiter une affection médicale, enchaîner par une chirurgie et faire mes propres radiographies par la suite, puis partir en visite sanitaire d'élevage. Mais la richesse de notre diplôme ne

s'illustre pas qu'en pratique. Avec ce même diplôme, j'aurais pu être vétérinaire des laboratoires publics d'analyses, vétérinaire des armées, ou encore vétérinaire inspecteur de la santé publique. Et rien ne m'empêche de valoriser ce même diplôme pour faire de la politique ou toute autre carrière : nous connaissons tous le destin de vétérinaires partis vers d'autres horizons que notre chère pratique. Pour autant, il ne nous vient pas à l'idée d'opposer les vétérinaires praticiens et les vétérinaires de laboratoire, les vétérinaires inspecteurs et les vétérinaires de l'armée, etc. Pourquoi donc faut-il que, systématiquement, les vétérinaires généralistes se voient opposés aux vétérinaires spécialistes ? Ne peut-on pas considérer que la spécialisation est tout simplement l'une des richesses supplémentaires de notre diplôme et qu'elle représente un "nouveau" (*cf. histoire ci-dessous*) pan de notre profession. Nous avons le droit de choisir de travailler dans l'armée, dans l'inspection, en pratique généraliste, en pratique spécialiste, etc. : ce sont nos choix, respectons-les.

## La création de la spécialisation vétérinaire

Un peu d'histoire : par décret du 7 décembre 1992 du Premier ministre, cosigné par les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Éducation nationale, était créée en France la spécialisation vétérinaire. À partir de cette date, seuls les diplômes d'études spécialisées vétérinaires (DESV) permettaient de se prévaloir du titre de vétérinaire spécialiste en France. Parallèlement, au niveau européen, l'Association européenne de la spécialisation vétérinaire (EAVS) est fondée dès 1990 dans le cadre du programme européen Comett (86/365/EEC). Un an plus tard, les quelques collèges existants (dermatologie, médecine, ophtalmologie, imagerie et chirurgie) tissent des liens qui aboutiront en mai 1993 à la création du Board européen de la spécialisation vétérinaire (EBVS), organisme coordonnant la spécialisation vétérinaire en Europe. Les premiers spécialistes vétérinaires, diplômés des collèges, sont donc reconnus en Europe dès le début des années 1990. Malheureusement, la législation française ne permet pas au titulaire d'un diplôme

---

du Collège européen de se prévaloir du titre de spécialiste sur le territoire français. Alors que l'Europe s'impose dans beaucoup de domaines : politiques, sociaux et économiques, les diplômés s'entendent dire qu'il est outrecoûdant de se prévaloir d'un diplôme européen ! C'est donc logiquement qu'en 1999 plusieurs boardés, sous l'impulsion du Dr Didier-Noël Carlotti, fondent en 2000 le Syndicat français des vétérinaires membres des collèges européens, devenu SpéVet intégrant les DESV en 2018. Dès sa création, il a pour but d'expliquer et de valoriser les spécialisations et le diplôme européen au niveau national. Il faudra encore quelques années avant que le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV) ne reconnaisse en 2008 le diplôme européen sur le territoire français et accorde ainsi à ses détenteurs le statut de spécialistes en France. Aujourd'hui, les spécialistes français sont donc titulaires soit du DESV, soit du diplôme du collège européen. Le système français laisse peu à peu la place au système européen, de sorte qu'actuellement 80 % des diplômés le sont au niveau européen et seuls 20 % sont titulaires du DESV, notamment du DESV d'anatomopathologie, très actif en France.

Si l'on s'en tient à cette chronologie, il est normal qu'une majorité des vétérinaires en exercice ne connaissent pas les spécialistes. En effet, cette voie de la spécialisation commençait seulement à se développer dans les années 2000. Cela signifie que les vétérinaires diplômés avant cette période, donc aujourd'hui âgés de 45 ans et plus, n'ont jamais entendu parler de spécialisation durant leur formation. Nous sommes ici en train de parler de la moitié des vétérinaires actifs selon le recensement du CNO de 2022. Ce phénomène explique sûrement la méconnaissance de notre voie, et il est à espérer que les jeunes générations connaîtront ce parcours durant leurs études, avec le choix de s'y engager ou pas.

Toujours en matière de démographie, il est intéressant de se tourner vers la médecine humaine : sur les 229 000 médecins (généralistes et spécialistes) que comptait la France au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 55 % étaient des spécialistes, et ce rapport de 45-55 % en faveur des spécialistes est à peu près une constante ces 5 dernières années. Je n'essaie pas ici de comparer l'incomparable, mais passer d'un ratio spécialistes/généralistes de 1/1 (simplifions un peu) en médecine humaine à 19/1000 en médecine vétérinaire en France interroge néanmoins. Que l'on

se rassure : avec ce ratio nous restons cependant au-dessus de la moyenne européenne (16,1 spécialistes pour 1000 vétérinaires), mais l'on notera que ce rapport est double pour l'Autriche, plus du double pour les Pays-Bas et la Suède, et même triple au Royaume-Uni.

Je terminerai cette tribune par un peu de sémantique pour répondre à certains de mes collègues généralistes qui s'offusquent de ce terme dans leur "lutte" contre les spécialistes, préférant la simple appellation de "vétérinaires" plutôt que de "vétérinaires généralistes". Le Larousse définit ainsi le généraliste : "Omnipraticien". Tout est dit. Le terme de généraliste n'a rien de réducteur, bien au contraire. Il ne prend une connotation négative que dans la pensée des personnes qui se croient, au-delà d'être omnipraticiennes, omniscientes. Heureusement, la majorité des vétérinaires sont fiers d'être généralistes. Être généraliste est un art, et ce n'est pas plus facile ou plus compliqué que d'être spécialiste, c'est différent. Il n'y a pas d'échelle de valeur ou de hiérarchie quand on emploie les termes de spécialiste ou de généraliste. D'ailleurs, la médecine humaine ne s'y trompe plus, puisque la "médecine générale" est une discipline à part entière, une "spécialité".

Pour conclure, n'oublions pas que la finalité est d'apporter les meilleurs soins possibles aux animaux. La somme des connaissances scientifiques vétérinaires étant devenue incommensurable et en constante expansion, il faut, avec un minimum d'humilité, reconnaître qu'il n'est plus possible de maîtriser en profondeur tous les pans de notre profession. Cela n'est pas un constat défaitiste, c'est une réalité qu'il faut embrasser aussitôt que possible dans sa carrière afin de réaliser qu'il est indispensable de travailler à plusieurs, main dans la main, et ce quel que soit son degré de compétence. C'est donc la complémentarité de nos activités qui devrait être mise en avant et portée fièrement comme une force de notre profession, plutôt qu'une vaine opposition qui n'a de fondement ni sur le fond ni sur la forme.

Parce qu'en définitive, qu'est-ce qu'un spécialiste sinon un incompetent dans tous les domaines... excepté le sien ? ●

Sébastien Etchepareborde déclare être président du syndicat des spécialistes francophones SpéVet.